



## Les concours régionaux 2021

Les concours régionaux vont débiter, et cette lettre est faite pour vous indiquer les principales règles et dates.. Tout au long de la saison, au fur et à mesure des concours, il est possible d'aller voir les résultats et les photos sur le site des concours de la FPF. Vous pouvez y aller :

- en accès direct : <http://copain.federation-photo.fr/>
- ou par le site de la FPF (<https://federation-photo.fr/>) puis « Menu » et « site des concours »
- ou par le site de l'UR24 : <https://ur24.federation-photo.fr/> puis « concours » et « inscriptions et résultats »

Tous les concours régionaux sont sélectifs à un concours national, à l'exception d'un seul, le concours auteur image projetée, qui est exclusivement régional. L'architecture des concours (papier, image projetée, nature) discipline par discipline, est la suivante :

- régional, sélectif la même année au national 2
- national 1 (45 clubs issus du national 2)
- coupe de France (30 clubs issus du national 1)

Les conditions d'envoi et de jugement, notamment pour les photos papier, seront éventuellement susceptibles d'évoluer en fonction des conditions sanitaires qui seront en vigueur. Les lieux de jugement des concours papier sont donnés sous réserve.

### Règles de participation aux concours

Les règles de participation sont fixées par le livret des compétitions de la FPF et par le règlement régional, disponibles sur le site de l'union régionale ([www.ur24.federation-photo.fr](http://www.ur24.federation-photo.fr)) à la rubrique union régionale/documents

Peuvent participer aux concours régionaux, tous les adhérents (fédérés et non fédérés) des clubs adhérents à la FPF de Bourgogne, ainsi que les adhérents individuels à la FPF. Ne sont par contre sélectionnables aux concours nationaux (national 2, national 1, coupe de France) que les titulaires de la carte FPF.

Un auteur ne peut participer qu'une seule fois par concours en cas d'appartenance à plusieurs clubs.

### **Un auteur = un seul niveau de compétition**

Un auteur ne peut participer qu'à un seul niveau de compétition. Ainsi, pour les clubs sélectionnés dans un National 1 ou en Coupe de France, la règle, discipline par discipline, est la suivante :

- les auteurs de ces clubs participant à un National 1 ou à la Coupe de France, ne peuvent pas participer au régional dans la même discipline ;
- par contre, les auteurs de ces clubs qui ne participent pas au national 1 ou à la Coupe de France peuvent participer, dans la même discipline, au régional.

### **Une photo = un seul concours par an**

Une photo ne peut être présentée qu'une seule fois dans un concours par an, à l'exception de la Coupe de France Auteur et du National Auteur, ou une image peut concourir sur une autre compétition la même année.

Les images publiées dans les Florilège FPF (toutes Compétitions confondues) ne peuvent plus jamais participer à un concours « Photos », mais sont admises dans les concours « Auteur » et vice versa.

### **Les concours Auteur** (commissaire : Jean Jossier)

Il y a deux concours régionaux d'auteur :

- un concours PAPIER qui est sélectif au National.
- un concours IP qui est uniquement régional

Chaque concurrent peut présenter UNE SEULE série papier, et un maximum de DEUX SERIES IP.

L'auteur peut joindre un texte anonyme d'une dizaine de lignes - 1000 caractères, espaces compris, maximum pour présenter sa démarche. Ce texte sera montré, à la fin de la série. Il doit être dans la même présentation et le même format que les photographies. A défaut de présentation identique aux photos, le texte ne sera pas présenté. Le texte ne doit pas donner un titre pour chaque photo de la série. Ce texte n'est pas obligatoire. C'est le choix de l'auteur. Ce document texte ne devra pas recevoir l'étiquette 1 avec le code barre qui doit impérativement être collé sur la première photo de la série. - Il n'est pas autorisé de photo titre. Lors de la compétition, le commissaire donne au jury le titre de l'oeuvre.

Pour le concours papier :

Le nombre de photos est de 8 mini et 15 maxi.

Les épreuves, en monochrome et/ou couleur, devront être présentées de façon à harmoniser l'ensemble. Pour chaque support les dimensions sont libres dès lors que chaque côté est compris entre 30 et 50 cm. Le support doit être rigide. ce sera soit un support carton d'une épaisseur maximale de **2,5 mm**, soit un papier d'au moins 300g.

Il n'est pas admis de légende sous chaque photo, ni de texte rapporté sur la photo.

Pour le concours IP

Il n'est pas éligible au National, il est destiné à ceux qui veulent s'initier au travail d'auteur, et à ceux qui veulent tester un travail en vue d'une étape 'papier' ultérieurement. Pour ce concours exclusivement régional, le nombre de photos est réduit à un minimum de 6, et un maxi de 10.

Pour la lisibilité de la série, il est possible de la compléter par une dernière photo globalisant toutes les vignettes, à condition de ne pas dépasser les 10 photos avec cette dernière image récapitulative.

Pour ces deux concours la fin des inscriptions est fixée au 1<sup>er</sup> février.

Le jugement auteur papier aura lieu le samedi 13 février 2021 à Ahuy. Les photos papier sont à faire parvenir, au 1<sup>er</sup> février maximum, au commissaire régional :

Jean JOSSIER  
26 rue de la Bresse  
21121 FONTAINE LES DIJON  
Tél 06 17 45 88 89.

Le jugement auteur IP sera effectué par internet et publié sur le site des compétitions.

#### **Le concours audiovisuel** (commissaire ; Jean-Claude Duez)

Pour le concours régional audiovisuel, la date limite d'inscription est fixée au 9 janvier 2021. Un auteur peut présenter au régional, un maximum de 3 montages. Un seul montage par auteur est susceptible d'être qualifié au national.

Jean-Claude Duez vous enverra directement les informations relatives à la participation à ce concours.

#### **Les concours papier – monochrome et couleur** - (commissaire : Marc Bouverne)

Il y a deux concours papier généralistes : couleur et monochrome. Chacun de ces concours est sélectif à un National 2.

Dans chacun de ces concours, chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club. Le classement des auteurs est fait sur les 3 meilleures photos, et des clubs sur les 6 meilleures. Les dates sont les suivantes :

	Date limite inscription	jugement
Papier monochrome	1 <sup>er</sup> février 2021	20 février 2021 à Nevers (sous réserve)
Papier couleur	1 <sup>er</sup> février 2021	27 février 2021 à Mâcon (sous réserve)

Les photos sont à envoyer, avant la date limite, à l'adresse suivante :

Marc Bouverne  
9 rue Poitevin  
71000 MACON  
Tél : 06 83 24 76 37

#### **Les concours IP – monochrome et couleur** (commissaire : Marc Bouverne)

Il y a deux concours image projetée généralistes : couleur et monochrome. Chacun de ces concours est sélectif à un National 2.

Dans chacun de ces concours, chaque auteur peut présenter un maximum de 4 photos. Il n'y a pas de nombre limite par club. Le classement des auteurs est fait sur les 3 meilleures photos, et des clubs sur les 6 meilleures. Les dates sont les suivantes :

	Date limite inscription	
IP monochrome	15 février 2021	jugement par internet
IP couleur	15 février 2021	jugement par internet

#### **Les concours nature – papier et IP** (commissaire Jean-Claude Alary)

Pour les concours nature (papier et IP), Jean Claude Alary (PC Niepce Chalon sur Saône) est le commissaire régional.

Les dates sont les suivantes :

Nature papier	Date limite inscription	jugement
Nature IP	15 février 2021	6 mars 2021 à Chalon sur Saône
	15 février 2021	jugement par internet

Les photos papier sont à envoyer à :

Andrée Lemarié  
9 rempart Saint Pierre  
71100 Chalon sur Saône

Alors faites des photos.

Le président de l'union régionale Bourgogne

Marc Bouverne